

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Tombé

N° AS34

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 28 TER**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire La France insoumise s'oppose à la modification de la définition de l'incapacité de continuer ou de reprendre le travail.

Cet article propose de définir l'incapacité à reprendre le travail non pas comme incapacité « à reprendre son travail » (l'emploi jusqu'alors occupé) mais comme incapacité à reprendre « une activité professionnelle salariée ou non salariée quelconque ».

Cette mesure est insensée et propose d'évaluer la capacité de travail de manière complètement décontextualisée. Une telle définition risque de provoquer la perte d'emploi des travailleurs malades. Elle vise donc à forcer soit la reprise du travail pour des gens qui ne le peuvent pas, soit la reprise de n'importe quelle activité, y compris sous des formes très précaires.

L'argument mobilisé par l'auteur de l'amendement à l'origine de cet article fait peser le soupçon sur les assurés sociaux, présentés comme coupables d'être trop absents au travail. Cette vieille

antienne libérale-conservatrice est complètement déconnectée de la réalité sociale, qui est celle d'un présentisme important malgré un travail qui abîme les corps et les esprits.

Des causes profondes expliquent la légère hausse de l'absentéisme mesurée ces dernières années dont le vieillissement de la population active ou encore la dégradation des conditions de travail et la hausse de la souffrance au travail qui l'accompagne, le harcèlement subi, la difficulté à articuler une activité professionnelle et des contraintes personnelles (garde des enfants, etc.).

Pour toutes ces raisons, le groupe parlementaire La France insoumise s'oppose à la stigmatisation des travailleurs malades et souhaite préserver la définition actuelle de l'incapacité à continuer ou reprendre le travail.